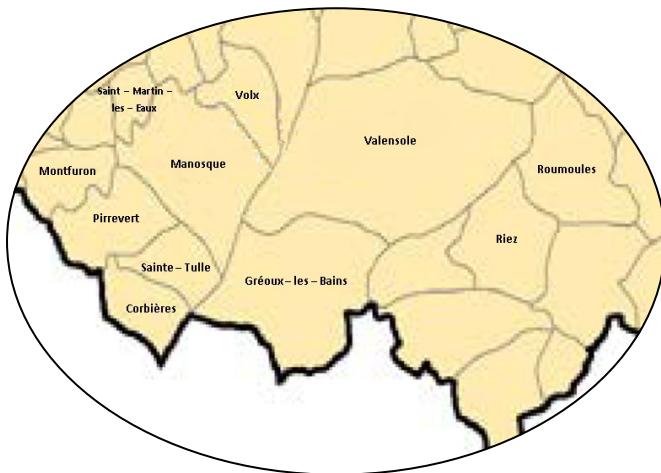


Les communes concernées

Manosque, Pierrevert, Ste Tulle, Volx, Corbières, Montfuron, Saint Martin les eaux, Gréoux les bains, Riez, Roumoules, Valensole.



Nous contacter

Un(e) psychologue ou un(e) infirmier(e) sont joignables du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 par :

 psymobile.manosque@ch-digne.fr

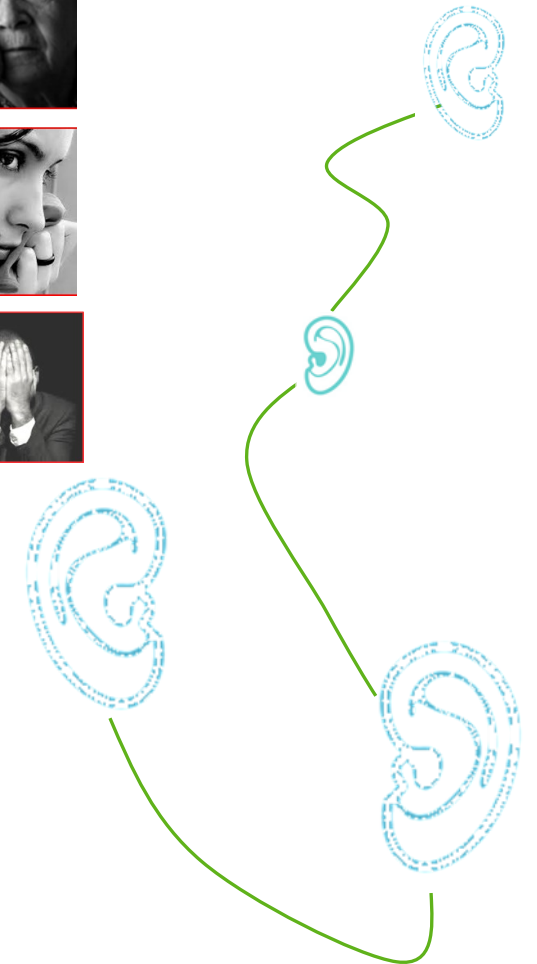
 Téléphone : 07.84.56.02.54

Psymobile est un service d'intervention programmée qui vient compléter le dispositif de soins psychiatriques du pôle de psychiatrie générale.

CMP : Accueil sans RDV tous les après-midi ou sur rendez-vous.

CDJ: hospitalisation à temps partiel sur prescription.

Les urgences sur le CH de Manosque qui accueillent toute demande ne pouvant être différée.





Œuvre de Andréa Siri en collaboration avec Colin Zmirou-Macbride, 120x60, acrylique, MDF, 2012

Qui fait la demande ?

Famille, proches, médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, organismes de tutelles... ■

Comment ?

Nous recueillons les éléments nous permettant d'affiner notre connaissance de la personne et de sa situation auprès d'un proche ou de professionnels.

Après une analyse approfondie, nous organisons une rencontre avec la personne concernée, dans le lieu de son choix.

Dans la mesure du possible, cette première rencontre se déroule en présence du porteur de la demande.

A l'issue de ces démarches, nous accompagnons puis nous proposons une orientation. ■

■ Pourquoi ?

Les personnes en souffrance psychique peuvent rencontrer des difficultés à demander de l'aide. Ce besoin d'aide peut être ressenti par un proche ou un professionnel qui peut alors adresser une demande.

Solliciter l'équipe Psymobile permet de :

- donner des chances de soins à des personnes qui n'ont pas la possibilité d'en faire la demande.
- proposer un accompagnement en ambulatoire pour prévenir le recours à une hospitalisation.

Pour qui ?

Les personnes à partir de 18 ans repérées en souffrance psychique, réticentes à l'offre de soins mais avec lesquelles un échange est possible. ■